

Le 19 avril 2019

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

2ème Lettre du Conseil 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 avril 2019 à 19h30 à la Mairie.

Absent excusé : Monsieur Christian CORDIER.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à 14 voix Pour.

II - TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire fait part des dégradations constatées sur la toiture de l'église. Il suggère de profiter de l'échafaudage mis en place pour les travaux de rénovation de la façade afin de modérer le coût.

Il propose de retenir le devis établi par Monsieur de Bournonville pour la somme de 15 839,71 € et demande l'autorisation de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la DRAC.

A l'Unanimité, les membres du Conseil Municipal Acceptent.

III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

A l'Unanimité les membres présents approuvent le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier.

IV - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

En fonctionnement :

Dépenses réalisées : 493 502,60 €

Recettes réalisées : 609 801,52 €

Il est dégagé à la clôture de l'exercice 2018 un excédent de fonctionnement de 116 298,92 €

En investissement :

Dépenses réalisées : 145 959,36 €

Recettes réalisées : 217 450,92 €

Il est dégagé à la clôture de l'exercice 2018, un excédent d'investissement de 71 491,56 €.

L'excédent total de l'exercice est de **187 790,48 €**.

Le montant de trésorerie disponible au 31 décembre 2018 est de 630 499,82 €.

Le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur. Monsieur Thierry CAZIN, Adjoint Délégué aux Finances, propose de passer au vote.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Compte Administratif 2018 est Approuvé à 13 voix Pour.

V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à 14 voix Pour le Budget Primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>	894 801,36 €	606 654,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018		312 277,33 €
TOTAL	894 801,36 €	918 931,33 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	786 173,80 €	786 173,80 €
TOTAL	786 173,80 €	786 173,80 €

Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2018 :

- Taxe d'habitation : 15,13 %
- Taxe foncière bâti : 23,04 %
- Taxe foncière non bâti : 45,48 %

A l'Unanimité les membres du Conseil Approuvent

Révision des tarifs des services périscolaires :

A partir du 01^{er} septembre 2019 à 14 voix Pour, il est décidé de fixer le tarif de la cantine comme suit :

Cantine :

- enfants de classe maternelle : 3,05 €
- enfants à partir du CP : 3,35 €
- enfants extérieurs à la commune : 3,65 €
- adultes : 4,30 €

A partir du 01^{er} septembre 2019 à 13 voix Pour et 1 Abstention il est décidé de fixer les tarifs des services périscolaires comme suit :

Ramassage scolaire: 5 ,00 € par semaine et par famille

Garderie : Matin ou soir :

- Pour 1 enfant : 2,15 €
- Pour 2 enfants : 3,00 €
- Pour 3 enfants : 4,00 €

Révision des tarifs de la salle polyvalente :

A 14 voix Pour le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de la salle polyvalente à savoir :

Pour la grande salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert,
- pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...),
- pour les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse)..... 375 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 540 €

Pour la petite salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert,
- pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...),
- pour les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse)..... 285 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 420 €
- pour les réunions 160 €

Forfait Nettoyage de la salle : 110 €

Ce forfait n'est pas destiné aux particuliers et concerne exclusivement les réunions sans restauration.

L'ensemble de ces tarifs sera applicable dès le 01^{er} janvier 2021.

La salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour :

- les Associations,
- le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de Desvres-Samer,
- le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- le Syndicat des eaux.

Tarifs du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix Pour décide de reconduire comme suit, les tarifs :

Pour 1 caveau 2 places :

- concession.....	150,00 €
- caveau préfabriqué 2 places	1 200,00 €
- frais de timbre.....	25,00 €
TOTAL.....	1 375,00 €

Pour 1 caveau 3 places :

- concession.....	150,00 €
- caveau préfabriqué 3 places	1 600,00 €
- frais de timbre.....	25,00 €
TOTAL.....	1 775,00 €

Le prix de la parcelle pour faire un caveau par une entreprise habilitée est évalué sur la base de 64 € le m²

- soit pour un « 2 places » : 150,00 € + 25 € de frais de timbre
- soit pour un « 4 places » : 300,00€ + 25 € de frais de timbre

Columbarium : 750 € pour 50 ans

Redevance du Domaine Public : il est décidé à l'Unanimité de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 15 € par mois.

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire, présente le détail et demande aux membres du Conseil ayant des responsabilités au sein des associations de ne pas participer au vote. Personne n'est concerné.

A 14 voix Pour, le montant des subventions allouées aux Associations est Approuvé.
(Le document est disponible en mairie)

VI -PERSONNEL :

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des effectifs, à compter du 05 Avril 2019, afin de permettre les avancements de grade du personnel titulaire.
A 14 voix Pour le Conseil Municipal Accepte.

VII -CENTRE DE LOISIRS :

Madame Geneviève MARTEL, 1ère adjointe rappelle à l'assemblée qu'un document valant préinscription a été transmis aux familles début février 2019. Après dépouillement, sur 41 familles qui ont répondu, 26 souhaitent conserver le centre à la $\frac{1}{2}$ journée et 15 familles préfèrent à la journée.

Par conséquent, il est décidé de maintenir le centre à la $\frac{1}{2}$ journée du lundi au jeudi et toute la journée le vendredi.

Les tarifs restent identiques à l'année précédente à savoir :

- **Pour les Colembertois :**
 - 20 €/semaine pour un enfant
 - 17€/semaine par enfant à partir de 2 enfants de la même famille

- **Pour les extérieurs :**
 - 40 €/semaine pour un enfant
 - 34 €/semaine par enfant à partir de 2 enfants de la même famille

Les communes de Le Wast, Belle et Houllefort, Nabringhen et Alincthun participent à hauteur de 50 % pour la prise en charge des enfants de leur commune.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- Madame Geneviève MARTEL rend compte des travaux de la réunion du conseil d'école. Elle explique que le nombre d'élèves est en légère baisse ce qui pourrait, à terme, entraîner une fermeture de classe.
Elle informe de l'intention des parents de nommer l'école primaire. Un questionnaire leur sera adressé pour avis.
La proposition sera soumise au Conseil Municipal qui en décidera.
- Elle fait part du repas et de la soirée dansante organisée par l'école et les parents d'élève le 27 avril 2019.
- Elle indique que le FLACC a participé financièrement aux sorties organisées par l'Association Sportive et le CLEA.
- Monsieur Jean-Christophe SERGENT remercie Messieurs Joël Sergeant, Bertrand Normand, Jean-Patrick Coquerelle, Olivier de Lauriston et Stéphane Mantel pour l'aide apportée à la confection de l'appentis et/ou l'évacuation des gravats.
- Il rend compte des propositions de la Commission Animations de la Communauté de Communes qui portent la simplification de la grille tarifaire des entrées à la piscine et la mise en place d'une nouvelle activité ludique.
- Monsieur Thierry CAZIN, Vice-Président, rend compte à l'Assemblée de la réunion du conseil communautaire où étaient présentés le budget principal et les budgets annexes. Il fait part du vote des différentes taxes et expose l'état d'avancement des gros travaux : complexe aquatique et maison du cheval boulonnais. Des conseillers s'interrogent sur l'acceptation des projets et notamment sur le coût des travaux de la maison du cheval.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrêté de limitation de vitesse pris par la commune d'Henneveux où désormais, la route de Belbé et la route d'Henneveux sont limitées à 45 km/h.
- Monsieur le Maire indique que la vente du terrain communal permettant le stationnement des véhicules des salariés de l'entreprise de Monsieur Claude Vasseur et l'extension de son activité sera réalisée dans les prochaines semaines.
- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de nombreuses réclamations portant sur des coupures d'électricité et des baisses de tension une nouvelle fois constatées route de la Vallée. Il informe que le 20 mars 2019, il a demandé à l'interlocuteur privilégié de lui adresser l'état des coupures du secteur et la date retenue pour la rénovation de la ligne.
Il précise qu'il a également reçu des réclamations d'habitants dont les appareils ménagers et/ou les chauffages ont subi de graves défauts survenus suite aux baisses de tension.